



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 mars 2025

DELIBERATION N°2025-010

L'an 2025, le 24 mars, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Nathalie GOIX pouvoir à Didier PERRIN, Bénédicte GUILLAUMIN pouvoir à Aldo CARBONARI, Kévin PORTIER pouvoir à Annie PONTHEUX, Yoann SALLAZ-DAMAZ pouvoir à Gérard FEY.

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 18

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/02/2025

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 03/02/2025. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2025-010 : Acquisition d'une parcelle de terrain avenue Saint Jean, lieu-dit La Bascule

Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteuse

INFORME de l'accord à l'amiable donné par la « SCI du Maupas » en vue de céder à la Commune de Noyarey, pour un montant de 131 000 € Hors Taxes, une parcelle de 1 146 m² à détacher de la parcelle bâtie cadastrée AM1, selon plan de géomètre joint, située au carrefour entre l'avenue Saint Jean et le chemin du Moulin, à proximité de l'actuel arrêt de bus « Bascule », en tant que réserve foncière stratégique.

PRÉCISE :

- que la division de la parcelle cadastrée AM1 pour une surface cadastrale estimée à 1 146 m², a fait l'objet d'un plan de géomètre annexé à la présente délibération,

- que sur la parcelle à acquérir, est édiflée l'ancienne gare de tramway à vapeur qui reliait Grenoble à Veurey en passant par Noyarey entre 1895 et la seconde guerre mondiale, devenue hôtel dans sa dernière destination connue, et aujourd'hui inoccupée suite à la cessation d'activité de l'hôtel-restaurant ("Au Bon Accueil" puis "Les G's") qui l'exploitait.

- qu'une demande de Déclaration Préalable de division (n° DP 038 281 25 10012) a été déposée le 14/02/2025 par la SCI du Maupas, représentée par M. Jean-François COMPE, visant la division de la parcelle AM1 en trois parcelles respectivement de 219 m² destinés à devenir un parking privé ; 39 m² destinés à la Métropole de Grenoble ; et 1 146 m² destinés à être cédé à la Commune. Cette demande a été autorisée par arrêté du Maire en date du 06/03/2025.

CONSIDÉRANT que le seuil de saisine de la Direction de l'immobilier de l'Etat (France Domaine) est fixé à 180 000 € pour les acquisitions, que la valeur estimée du terrain est inférieure à ce seuil, et en conséquence, qu'une saisine n'est pas prévue par les textes ;

PROPOSE :

- D'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition, par la Commune, de la parcelle de 1 146 m² concernée dans les conditions décrites ci-dessus, pour un montant de 131 000 € Hors Taxes, étant précisé que la Commune supportera la TVA en sus, dans l'objectif de constituer une réserve foncière sur ce terrain stratégiquement situé au cœur du village ;
- De charger le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités afférentes à ce dossier ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord, et

- **AUTORISE** le Maire à procéder à l'acquisition par la Commune, de la parcelle de 1 146 m² concernée dans les conditions décrites ci-dessus, pour un montant de 131 000 € Hors Taxes, étant précisé que la Commune supportera la TVA éventuelle en sus, dans l'objectif de constituer une réserve foncière sur ce terrain stratégiquement situé au cœur du village ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à la Première Adjointe en les autorisant à faire toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition de ce bien et à signer tous actes et documents utiles ainsi que l'acte d'acquisition ;
- **NOMME** Maître Julien MINIO, notaire à FONTAINE, pour établir les actes authentiques ;
- **DÉCIDE** que tous les frais inhérents à cette acquisition, notamment les frais d'acte, seront à la charge de la Commune de Noyarey.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 18

Affiché le : 27/03/2025

Reçu en préfecture le : 26/03/2025

Exécutoire le : 27/03/2025

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 25/03/2025

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

